

Aménagement d'un cœur de village à Halanzy (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : HALANZY (c) Descriptif : Aménagement d'un cœur de village à Halanzy	Fiche n° M-P1
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

AMÉNAGEMENT D'UN CŒUR DE VILLAGE À HALANZY

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager la traversée du village de Halanzy par la route régionale N88, y compris la Grand Place, en créant un cœur de village sécurisé et convivial.

La sécurisation de tous les usagers devra être prise en compte : PMR, conducteurs de poussettes, piétons, cyclistes, automobilistes et usagers des parkings. La sécurisation de la traversée sera un enjeu très important vu le nombre de rues aboutissant sur la route régionale et leur fréquentation (accès à la gare, au terrain de foot, au complexe de tennis, au crassier et sa zone naturelle...).

La végétalisation de la traversée sera également intégrée au sein du projet (plantation d'arbres pour lutter contre les grosses chaleurs par exemple).

Cet aménagement devra être pensé en lien avec la rénovation de l'ancien Hôtel de Ville à Halanzy (Voir la fiche projet Rénovation de l'ancien hôtel de Ville d'Halanzy et de ses abords en maison rurale), qui occupe une position centrale sur la place. La signalisation du bâtiment (et de ses usages) devrait en effet être améliorée dans le village et aux abords du bâtiment.

Au niveau de la Grand Place, selon certains habitants, le kiosque existant dans le passé pourrait être reconstruit pour mettre en valeur l'identité du village. Le wagon pourrait être également être mis en valeur pour encore mieux valoriser le passé minier de la localité.

Un espace, au coin de la rue St Rémy et de la Grand Place est actuellement en cours de rénovation par la commune.

La CLDR a insisté sur le fait que ces lieux de convivialité doivent être intergénérationnels, accessibles et sécurisés, et permettront de renforcer les relations et les solidarités entre les habitants d'Halanzy. Notons que la convivialité est liée aux événements et aux activités organisées (marché le samedi matin, commerces etc.), le site devra donc être le plus polyvalent possible, avec des parkings, sans être surchargé.

2. Justification du projet

Lors des réunions d'information-consultation et de CLDR, les habitants de Halanzy ont fait part de leur important sentiment d'insécurité dans leur déplacement au sein du village. En effet, les trottoirs sont souvent inexistantes ou en mauvais états, voire occupés par du parking sauvage. Le grand nombre de rues perpendiculaires à l'axe principal, rend complexe, voire même dangereuse, les circulations.

Halanzy, 3^e localité en nombre d'habitants, constitue aussi un centre de services et de commerces facilement accessible de la partie Ouest de la commune. Un arrêt ferroviaire y est aussi présent.

De plus, le diagnostic partagé a mis en évidence un manque de contacts entre les différentes communautés de la commune et les villages. Des lieux de convivialité extérieurs vont permettre aux personnes de se rencontrer, d'échanger et d'accueillir les nouveaux habitants dans la commune.

Plusieurs effets multiplicateurs peuvent être attendus de ce projet : sécurisation des usagers et augmentation des déplacements doux (piétons, vélo), renforcer la convivialité, le dialogue et les échanges...

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	2. Favoriser la convivialité et les échanges dans les villages
Objectif opérationnel	2.1 Offrir des lieux de convivialité de qualité (intérieurs, extérieurs) et des animations afin de renforcer les relations et solidarités entre les habitants
Objectif	3. Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité
Objectif opérationnel	3.1 Développer la sécurité et valoriser les liaisons de mobilité douce

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Communal de Mobilité (PCM)** : Améliorer la convivialité des espaces publics ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Création d'un espace de convivialité au Domaine des Clémarais à Aubange (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Création d'un espace de convivialité au Domaine des Clémarais à Aubange	Fiche n° M-P2
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CRÉATION D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE AU DOMAINE DU CLÉMARAIS À AUBANGE

1. Description du projet

Le projet vise à aménager un espace public extérieur de convivialité à Aubange, à l'arrière du Domaine du Clémarais, dont les bâtiments actuels datent de 1839 et sont classés.

Le but est de renforcer la convivialité et les échanges entre les habitants et les usagers du site qui accueille déjà le syndicat d'initiatives, un hall sportif, un potager partagé.

Les aménagements du lieu sont encore à définir : bancs, plaine de jeux, espace de street workout, etc. Des œuvres d'art en lien avec les spécificités locales pourront être intégrées.

Des liens seront également à établir avec les liaisons douces en projet (Domaine du Clémarais – Aix-sur-Cloie) et en réflexion (Domaine du Clémarais -centre d'Aubange).

Notons qu'un budget communal a été retenu pour la réalisation d'investissements afin de solutionner les problèmes d'inondation du lieu.

2. Justification du projet

Le domaine du Clémarais à Aubange, avec sa Tour aux Effraies, est une spécificité villageoise dont les habitants sont fiers. Cependant, ils estiment que ce patrimoine local manque de mise en valeur de manière générale.

Dans l'objectif de favoriser la convivialité et les échanges dans les villages, tout en préservant et en mettant en valeur l'environnement naturel et patrimonial, créer un espace extérieur au domaine du Clémarais répondrait à de multiples enjeux : La transmission d'une identité collective, du patrimoine et de l'espace local ; l'intégration des adolescents ; le maintien de la population jeune sur le territoire ; la protection et la valorisation des espaces naturels ; la valorisation du patrimoine local et l'attractivité touristique.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	2. Favoriser la convivialité et les échanges dans les villages
Objectif opérationnel	2.1 Offrir des lieux de qualité (intérieurs, extérieurs) et des animations afin de renforcer les relations et solidarités entre les habitants

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Lutter pour la préservation de notre planète (Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement) ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Impulser, dynamiser et coordonner des actions d'attractivité et de marketing territorial ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Maison du Tourisme du Pays d'Arlon** : Valoriser le territoire du Pays d'Arlon pour en faire une destination touristique à part entière ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ; Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages ; Sensibiliser le public aux différentes richesses naturelles, culturelles etc. de notre région.

Création de zones de convivialité « Nature » (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : HALANZY – AIX-SUR-CLOIE (c) Descriptif : Création de zones de convivialité « Nature »	Fiche n° M-P3
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CRÉATION DE ZONES DE CONVIVALITÉ « NATURE »

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager des espaces de convivialité mettant en avant la nature. Il s'agit de mettre à disposition du public un espace de convivialité dans la nature et de sensibiliser, avec pédagogie, les visiteurs aux richesses naturelles du lieu.

Deux endroits sont envisagés :

- A Halanzy, à proximité Chemin Barolat (prochainement cyclo-piéton pour les riverains) vers Musson, sur le côté de la rue de Nickbas avec un espace tout proche d'un ruisseau et donc régulièrement humide. Il pourrait être intéressant d'y aménager une mare sans la rapprocher trop du ruisseau, afin d'éviter un envahissement lors d'inondations. Cet aménagement sera relativement léger avec la création d'éléments (artistiques ou autres) évoquant la nature. Dans cette zone, seuls de petits espaces appartiennent à la Ville d'Aubange, les autres terrains appartiennent à la Fabrique d'églises et à des propriétaires privés. Le projet se ferait en 2 phases, tout d'abord l'achat du terrain (ou échanges de parcelles) et ensuite l'aménagement de la zone.
- Près de la fontaine du Brull, qui se trouve sur le Chemin des cultivateurs à Aix-sur-Cloie. Elle est située à proximité d'une liaison de mobilité douce prévue entre Aix-sur-Cloie et Habergy. La zone devant la fontaine est un ancien étang remblayé où la zone d'accueil conviviale pourrait être installée (bancs, tables, barbecue). C'est une propriété communale où un panneau d'information sur le patrimoine lié à l'eau a été installé via l'action « Le Pays d'Arlon au fil de l'eau » du Contrat Rivière Semois Chiers. Le projet viserait également à rénover la fontaine. Enfin, la valorisation de la fontaine est un projet inscrit dans la liste des projets du Contrat Rivière Semois-Chiers, mais il n'y a pas de source de financement jusqu'à présent.

2. Justification du projet

Le besoin pour la population de lieux de convivialité extérieurs a été exprimé à maintes reprises lors des réunions d'information-consultation et durant les réunions de CLDR. Ce sont des espaces aménagés qui permettent aux habitants de se rencontrer, d'échanger et de créer des liens. Un groupe de travail de la CLDR a abordé le sujet le 24 mai 2022.

Les effets multiplicateurs attendus avec la création de ces zones de convivialité « nature » sont multiples : renforcement du potentiel nature de la commune, le renforcement du dialogue et des rencontres, faciliter et encourager les déplacements doux, sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine local.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	1. Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire
Objectif opérationnel	1.3 Faire connaître positivement la Commune via des opérations et la promotion touristiques
Objectif	2. Favoriser la convivialité et les échanges dans les villages
Objectif opérationnel	2.1 Offrir des lieux de qualité (intérieurs, extérieurs) et des animations afin de renforcer les relations et solidarités entre les habitants
Objectif	3. Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité
Objectif opérationnel	3.2 Préserver l'environnement naturel et paysager de la commune

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Améliorer la mobilité douce, Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Éduquer à la propreté et au respect des aménagements de quartiers, plantations et mobiliers ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines, sensibiliser la population à la biodiversité ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Impulser, dynamiser et coordonner des actions d'attractivité et de marketing territorial.

Création de logements pour séniors et jeunes ménages, et d'un espace de rencontres intergénérationnelles à Halanzy (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : HALANZY (c) Descriptif : Création de logements pour séniors et jeunes ménages, et d'un espace de rencontres intergénérationnelles à Halanzy	Fiche n° M-P4
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CRÉATION DE LOGEMENTS POUR SÉNIORS ET JEUNES MÉNAGES, ET D'UN ESPACE DE RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES À HALANZY

1. Description du projet

Le projet consiste à créer du logement permettant la coexistence et l'entraide entre sénior et jeunes ménages. C'est à dire à aménager, sur un même site, des logements dédiés aux séniors autonomes, en vente ou à la location, et d'autres logements pour jeunes ménages, avec des loyers accessibles et modérés.

Un espace intergénérationnel - un restaurant, n jardin ou une cour commune- serait prévu et permettrait de renforcer les liens entre les différentes générations bénéficiant d'un logement. La cohabitation ainsi engendrée faciliterait les contacts et l'entraide entre les personnes.

Le projet serait réalisé en 2 phases :

1. Achat du bâtiment
2. Aménagement du bâtiment

Au niveau de la localisation, il n'a pas été estimé nécessaire de créer des logements de ce type dans des petits villages tels que Rachecourt ou Battincourt vu le manque de commerces et services, mais plutôt à Halanzy ou Athus.

Le bâtiment Rubino (ancien magasin) à Halanzy a été repéré par les habitants. Ce bâtiment privé est situé sur la Grand-Place, proche des commerces, des services, des transports en commun, plaine de jeux etc. Pour les habitants, il serait pertinent qu'il soit valorisé en logements avec des services et une salle de type communautaire. Notons toutefois qu'un projet privé d'un logement intergénérationnel est en cours de réflexion actuellement dans le village de Rachecourt.

3. Justification du projet

La création de logements favorisant les échanges entre jeunes et séniors réponds à une demande des personnes âgées avec de trop grandes maisons à entretenir, ne souhaitant pas aller dans une maison de repos et souhaitant surtout habiter à proximité de leurs villages. L'objectif étant de vieillir à proximité de ses habitudes de vie.

La commune de Aubange subit aussi une forte demande alimentée d'une part par la croissance démographique et d'autre part par la pression foncière, liée à la réduction du potentiel foncier et à la proximité avec le Grand-Duché du Luxembourg. L'offre en logements pour les jeunes est ainsi de plus en plus problématique.

L'aspect intergénérationnel développé grâce au restaurant ou aux espaces communs faciliterait les interactions et l'échange de services entre les différents publics, tout en respectant les besoins spécifiques de chacun.

4. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	4. Adapter l'offre de services en fonction des besoins des habitants
Objectif opérationnel	4.3 Favoriser l'accès au logement pour tous

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Améliorer la qualité de l'habitat et agir pour un logement décent ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Schéma de Développement Communal** : en cours de révision.

Création de logements tremplins (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : ATHUS – AUBANGE - HALANZY (c) Descriptif : Création de logements tremplins	Fiche n° M-P5
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS

1. Description du projet

Le projet consiste à créer des logements tremplins sur le territoire.

Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré. Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune.

La construction des logements tremplins pourrait être réalisée de manière à économiser l'énergie (isolation, production), comme à Attert.

Des logements insalubres sont recensés sur la commune d'Aubange, ils pourraient être réaménagés et répondraient ainsi au besoin de développer de nouveaux potentiels de logement, notamment à Athus, Aubange et Halanzy.

Une attention particulière doit être portée dans ce projet aux aménagements qui doivent respecter et préserver la ruralité dans la manière de gérer le potentiel foncier. Les orientations du futures SDC seront à prendre en compte.

2. Justification du projet

L'offre en logements pour les jeunes est insuffisante et de plus en plus problématique à Aubange. En effet, la commune subit une forte demande alimentée d'une part par la croissance démographique et la population jeune et, d'autre part, par la pression foncière, liée à la réduction du potentiel foncier et à la proximité avec le Grand-Duché du Luxembourg.

La création de logements tremplins sur la commune permettrait de faciliter l'accès au logement pour les jeunes, mais également de lutter contre la pression foncière et de maintenir les jeunes sur le territoire.

L'offre en logements est un enjeu important pour la commune, elle est à diversifier et à renforcer en vue de répondre aux mutations socio-économiques à venir, notamment l'augmentation de la population.

Le développement de ces logements s'inscrira aussi dans les objectifs du futur Schéma de Développement Communal, visant notamment le renforcement des centralités identifiées.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	4. Adapter l'offre de services en fonction des besoins des habitants
Objectif opérationnel	4.3 Favoriser l'accès au logement pour tous

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Améliorer la qualité de l'habitat et agir pour un logement décent ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Favoriser un aménagement et un urbanisme durables.
- **Schéma de Développement Communal** : en cours de révision

Valorisation et préservation de la zone du Broch (Marais du Brül) (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Valorisation et préservation de la zone du Broch (Marais du Brül)	Fiche n° M-P6
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

VALORISATION ET PRÉSERVATION DE LA ZONE DU BROCH (MARAIS DU BRÜL)

1. Description du projet

Le projet consiste à valoriser et préserver la zone du Broch ou marais du Brüll situé à Aubange. L'idée est de mettre en valeur le marais du Brüll et de rendre la nature accessible aux habitants de Aubange et aux visiteurs. La zone se trouve aussi sur un parcours de mobilité douce à venir qui sera structurant car reliant Halanzy-Aubange-Athus (cf. PCM).

La rue Farbich est régulièrement fréquentée par les promeneurs ; elle constitue aussi une liaison vers Aubange (rue Rougefontaine) et des futurs quartiers.

Ce site est assez riche en termes de nature : on y trouve des orchidées très rares en Wallonie (le DNF organise des conventions avec certains agriculteurs pour les préserver) et une roselière intéressante du point de vue ornithologique. Par contre, le Brüll, traversant en amont une zone d'activité industrielle, n'est pas particulièrement propre. Son gestionnaire est la Province. Il n'est pas intéressant que les aménagements soient réalisés dans la roselière (pas de visibilité), ni dans la zone des orchidées (pour les protéger). Les aménagements seraient dans les pourtours.

Il serait aussi nécessaire de sécuriser la route régionale N804 pour faciliter la traversée et rejoindre le bois de Aubange où il y a de nombreux circuits de promenade (zone Natura 2000).

Dans un second temps, si la fréquentation se justifie, il pourrait être envisagé de prévoir un parcours en caillebotis sur l'espace, ce qui canaliserait la circulation (ex : la Cussinière à Musson). Une autre idée serait de prolonger le chemin depuis la station d'épuration qui longe l'autoroute pour aboutir de l'autre côté et ainsi faire une boucle de promenade complète.

Cette mise en valeur est constituée de :

- 1- La mise en place de panneaux pédagogiques/sensibilisation sur la richesse de la nature le long de la rue Farbich ;
- 2- L'aménagement d'une plateforme d'observation des oiseaux à proximité de la roselière ;
- 3- La sécurisation du carrefour (voir avec le SPW-MI les possibilités) avec la N804

Un groupe de travail de la CLDR a abordé le sujet le 24 mai 2022.

2. Justification du projet

La localité d'Aubange, 2^e localité la plus importante de la commune en termes d'habitants, est assez urbaine et subit de nombreuses contraintes (autoroute, ligne HT, transit, zonings...). Il existe cependant plusieurs espaces naturels que les habitants, les des réunions de consultation et de CLDR, souhaitent protéger et mettre en valeur.

La zone du marais du Brull constitue un espace rare de nature avec un intérêt biologique certain (roselières, orchidées) d'autant plus stratégique qu'il relie Aubange à Athus mais aussi est localisé entre le centre d'Aubange et le quartier Bikini / le bois.

La valorisation de cette zone permettra de rapprocher les habitants de Aubange de la nature (sensibilisation, observation...) et de protéger la biodiversité. La sécurisation des déplacements et la création de boucles favoriseront les promenades et les loisirs.

Les effets multiplicateurs d'un tel projet sont variés et multiples, comme prendre conscience de la qualité du territoire, valoriser l'image et l'attractivité touristique d'Aubange et valoriser les ressources locales.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	1. Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire
Objectif opérationnel	1.3 Faire connaître la commune positivement via des opérations et la promotion touristique
Objectif	3. Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité
Objectif opérationnel	3.2 Préserver l'environnement naturel et paysager de la commune

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ; Développer le tourisme nature et culture ; Sensibiliser la population à la biodiversité.

Construction d'un atelier rural (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Construction d'un atelier rural	Fiche n° M-P7
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CONSTRUCTION D'UN ATELIER RURAL

1. Description du projet

Le projet consiste à construire un atelier rural afin de soutenir la diversification des activités des PME et TPE et la création d'emplois. Cet atelier sera construit sur une zone artisanale communale à créer.

Une zone a été identifiée, située sur la rue des Prairies à Aubange, entre le rond-point d'Aix-sur-Cloie et la ligne de chemin de fer. Appartenant actuellement à des privés, elle pourrait être achetée par la Commune d'Aubange. Par contre, cette parcelle est située en zone agricole et l'aménagement de la zone nécessiterait une modification du plan de secteur.

Le projet se fera en 2 phases :

- 1) Création de la zone artisanale (achat/acquisition de la zone identifiée et aménagement de la zone artisanale communale)
- 3) Construction de l'atelier rural.

Des liens avec le Schéma de Développement Communal (SDC), actuellement en cours de révision, seront à faire.

2. Justification du projet

Ce projet répond à une forte demande de la part des entrepreneurs locaux qui quittent actuellement le territoire d'Aubange du fait d'un manque de place pour les PME et TPE. Il s'inscrit dans un axe stratégique important pour la commune qui concerne le renforcement de l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire, en l'occurrence l'artisanat. En effet, Aubange accueille plusieurs zones d'activités mais surtout orienté sur de grosses entreprises. Les PME et TPE locales ont du mal à trouver des locaux ou des espaces adaptés à des prix corrects.

L'objectif poursuivi par ce projet consiste à dynamiser les villages par des activités économiques et à pallier au manque de places pour les TPE et PME dans les zones d'activités. Il y a également le problème de l'identification de l'entrepreneuriat dans les villages qui est apparu comme un enjeu important pour l'économie d'Aubange.

La création d'une zone artisanale et d'un atelier rural répond en outre à d'autres enjeux, tels que le soutien et le développement de l'économie locale concurrencées par le Grand-Duché du Luxembourg, et le développement de l'emploi local.

Enfin, il a été souligné en CLDR l'importance d'aider les entreprises locales qui développent des produits locaux.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	1. Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire
Objectif opérationnel	1.2 Dynamiser les villages par des activités économiques

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Développer et soutenir un environnement propice à un emploi de qualité sur notre territoire ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNdG)** : Transmettre aux jeunes la possibilité de vivre et de travailler en Gaume, par le biais d'outils de production et de la transmission des savoir-faire de notre région ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Soutenir, créer et développer des activités économiques ; Soutenir et développer de l'emploi et de la formation.
- **Schéma de Développement Communal** : en cours de révision

Lancement d'une ceinture alimentaire transfrontalière (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Lancement d'une ceinture alimentaire transfrontalière	Fiche n° IM-P1
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

LANCEMENT D'UNE CEINTURE ALIMENTAIRE TRANSFRONTALIÈRE

1. Description du projet

Le projet consiste, après étude, à mettre en place une ceinture alimentaire transfrontalière, afin de mettre en réseau les différents acteurs du système alimentaire du sud de la Province du Luxembourg, de France et du Grand-Duché du Luxembourg, autour d'un objectif commun : nourrir les habitants du territoire avec une alimentation de qualité, produite localement.

Une ceinture alimentaire a l'ambition de nourrir les habitants d'un territoire avec une alimentation de qualité produite localement. Elle vise ainsi la relocalisation de l'alimentation afin de rendre le territoire plus résilient. Il en existe 4 en Wallonie : Namur, Liège, Charleroi et Tournai.

Le projet vise à susciter des rapprochements économiques et politiques entre les communes et les villes des trois frontières, afin de monter un projet commun de valorisation des producteurs locaux.

La commune mène actuellement un travail sur le sujet à travers le projet Cantine Durable dont les ressources pourront être activées.

La commune souhaite aussi qu'une association de commerçants se mette en place. Celle-ci pourrait être un acteur de coordination de la ceinture alimentaire transfrontalière pour la partie belge.

Notons qu'une ceinture alimentaire est avant tout un état d'esprit de coopération, de durabilité et d'équité. Les projets qui consistent à sensibiliser les producteurs et les habitants sont donc liés à ce changement et cette évolution de mentalité dans le secteur de l'alimentation. Dès lors, il serait opportun de débiter le projet par la rencontre des producteurs de toutes les frontières afin de connaître leurs besoins et de les articuler avec les ressources transfrontalières.

Le porteur du projet pourrait être une structure transfrontalière telle un GECT. Les fonds européens (INTERREG...) pourront aussi être activés.

2. Justification du projet

D'une part, la position géographique centrale de la commune d'Aubange, située aux frontières luxembourgeoise et française, favorise déjà les échanges économiques, sociaux et culturels.

D'autre part, une demande générale au développement des circuits-courts alimentaires sur le territoire a été soulevée lors des consultations villageoises et en CLDR. Ceux-ci peuvent s'appuyer sur de nombreuses ressources locales et, en outre, renforcer l'économie du territoire et les liens avec les territoires voisins dans le cadre de la coopération transfrontalière.

On constate ainsi une méconnaissance des producteurs et de l'offre de chaque pays, le projet permettrait de les répertorier et de les valoriser en proposant de nouveaux canaux de distribution locaux.

La distance idéale à parcourir pour qu'un produit soit local serait de 50 km selon un expert du Parc Naturel de Gaume. Il y aurait donc plus ou moins les deux tiers des produits locaux qui ne seraient pas connus des habitants car localisés en France ou au Grand-Duché. Vu la situation géographique d'Aubange, c'est une opportunité à saisir pour la résilience du territoire.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	1. Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire
Objectif opérationnel	1.1 Aider au développement des circuits-courts alimentaires et promouvoir une alimentation plus locale

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Lutter pour la préservation de notre planète ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ; Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ; Transmettre aux jeunes la possibilité de vivre et de travailler en Gaume, par le biais d'outils de production et de la transmission des savoir-faire de notre région ;
- **Plan d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) Horizon 2030** : Réduire la consommation énergétique de 27 % sur son territoire.

Création d'incitants pour le développement de l'offre de gîtes sur le territoire (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Création d'incitants pour le développement de l'offre de gîtes sur le territoire	Fiche n° IM-P2
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CRÉATION D'INCITANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE GÎTES SUR LE TERRITOIRE

1. Description du projet

Le projet consiste à créer différents incitants pour développer et aider à l'installation de gîtes sur le territoire communal car les démarches administratives sont lourdes et un besoin d'aide a été exprimé.

Il s'agirait par exemple :

- L'organisation de séances d'information et de conférences (ADL, commune, etc.) ;
- La création et la mise à disposition de flyers et dépliants disponibles à Accueil Champêtre en Wallonie (spécialiste en gîtes et chambres d'hôtes) ;
- L'octroi d'une prime pour la création d'un gîte.

2. Justification du projet

Aubange présente une offre en hébergements touristiques presque inexistante alors qu'elle dispose d'un potentiel touristique intéressant.

Elle peut notamment s'appuyer sur sa structure paysagère remarquable, conférant à la commune une identité singulière. Les différentes localités de la commune présentent en outre des caractéristiques bâties spécifiques, avec de nombreux sites et monuments classés par la Région wallonne. Son patrimoine historique en reconversion présente également un fort potentiel touristique, ainsi que les producteurs locaux, les nombreux circuits de promenade et les futurs itinéraires VTT entre les villages.

Pourtant, ces différents atouts de la commune sont peu connus et valorisés à l'extérieur.

Afin de promouvoir le tourisme sur la commune, de soutenir l'Horeca et d'attirer les touristes, notamment étrangers, il a été proposé de continuer à créer des incitants afin de favoriser le développement de gîtes sur le territoire. Ces incitants sont nécessaires car le prix du foncier et des maisons est trop important pour qu'il soit actuellement intéressant de les reconverter en gîtes.

Un besoin spécifique ciblé est le logement pour randonneurs, c'est-à-dire l'offre de gîtes de grande capacité ou des gîtes d'étapes, notamment à Halanzy et Aubange qui sont des lieux de points de départ de randonnées ou des lieux de passage.

Une approche spécifique pour les touristes itinérants (motor-home, caravanes) a également été souhaitée par la CLDR. Le but est que ces personnes aient l'opportunité de s'arrêter sur la commune et de découvrir le territoire (voir fiche projet Mise en place d'une démarche d'accueil des Motor-homes).

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	1. Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire
Objectif opérationnel	1.3 Faire connaître la Commune positivement via des opérations et la promotion touristiques

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Promouvoir le tourisme dans toutes les sections de la ville ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ; Développer le tourisme nature et culture ;
- **Maison du Tourisme du Pays d'Arlon** : Valoriser le territoire du Pays d'Arlon pour en faire une destination touristique à part entière.

Réflexion sur la mise en place de l'habitat léger (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Réflexion sur la mise en place de l'habitat léger	Fiche n° IM-P3
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE DE L'HABITAT LÉGER

1. Description du projet

Le projet consiste à mesurer la pertinence de l'habitat léger pour le territoire d'Aubange et identifier comment mettre en œuvre le sujet concrètement. Ensuite des actions pourraient être mise en place (ex : règlement, conférence, information...). Cette démarche devra s'inscrire dans le cadre du nouveau Schéma de Développement Communal.

L'habitation légère » qui est celle qui « *ne répond pas à la définition de logement, mais qui satisfait à au moins trois des caractéristiques suivantes : démontable, déplaçable, d'un volume réduit, d'un faible poids, ayant une emprise au sol limitée, auto-construite, sans étage, sans fondations, qui n'est pas raccordée aux impétrants* » (Code wallon de l'habitation durable). Elle doit respecter la réglementation en vigueur.

L'exemple de la commune de Tintigny pourra inspirer le travail à Aubange (quelles ont été les questions soulevées, les difficultés rencontrées et les réponses et moyens mis en œuvre...).

2. Justification du projet

La commune d'Aubange subit une forte demande en logement, alimentée d'une part par une croissance démographique importante, une population jeune et la diminution de la taille des ménages. Les projections démographiques prévoient en outre une augmentation de la population d'ici 2034, ce qui va entraîner des répercussions sur la demande en logements et services.

D'autre part, le potentiel foncier est largement réduit, ce qui augmente la pression foncière. Les prix de l'immobilier ont fortement augmenté en raison également de la proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg, ce qui nuit à l'accessibilité immobilière des jeunes ménages. La commune fait donc face à un réel besoin en termes de logements. Il faut aussi noter les difficultés récurrentes en termes de qualité des logements (notamment à Athus) et la problématique des marchands de sommeil qui touchent souvent les ménages précaires. N'oublions pas aussi la politique régionale visant le Stop Béton à l'horizon 2050.

Pour répondre à la demande en logements, des solutions multiples devront être trouvées ; l'habitat léger, de qualité, pourrait éventuellement constituer un élément intéressant dans le panel de solutions notamment en termes d'accessibilité financière.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	4. Adapter l'offre de services en fonction des besoins des habitants
Objectif opérationnel	4.3 Favoriser l'accès au logement pour tous

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Améliorer la qualité de l'habitat et agir pour un logement décent ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Favoriser un aménagement et un urbanisme durables ;
- **Plan de cohésion sociale (PCS) 2020-2025** : Accompagner les ménages confrontés à une difficulté dans leur logement et le cas échéant, les mettre en lien avec les services adéquats.
- **Schéma de développement communal (SDC)** : en cours de révision

Mise en place d'une démarche d'accueil des motor-homes (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Mise en place d'une démarche d'accueil des motor-homes	Fiche n° IM-P4
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'ACCUEIL DES MOTOR-HOMES

1. Description du projet

Le projet vise à intégrer Aubange dans le schéma d'accueil des motor-homes du territoire de la Maison du tourisme d'Arlon. Celui-ci doit permettre de définir et organiser collectivement les besoins en équipements de stationnement et de signalisation lié à l'accueil des motor-homes.

Pour Aubange :

- On évoque l'installation d'une signalétique d'accueil dirigeant les visiteurs vers des aires de qualité. Aubange pourra ainsi être conçue comme la « porte d'entrée de la Belgique ».
- Si la légalisation change, ce sera une opportunité et il s'agira de soutenir les agriculteurs ou producteurs locaux pour développer un accueil de motor-homes à la ferme. Il s'agira donc de bien suivre la législation en la matière.
- De plus, des produits touristiques attractifs pour les motor-homistes (pépites touristiques, produits locaux...) pourront être développés par les syndicats d'initiatives.

Cette idée a émergée lors de la réunion d'information-consultation à Rachecourt. Elle consistait au départ à créer une zone d'accueil équipée et sécurisée pour les motor-homes, qui permettrait d'accueillir des personnes en transit qui ne se seraient jamais arrêtées sur le territoire, leur permettant ainsi de découvrir la région.

Deux types d'aires sont possibles en Wallonie actuellement :

Tout d'abord l'accueil de nuit en aires publiques, situées en extension de voirie sur le domaine public. La durée de stationnement y est réglementée jusqu'à 48 heures. Pour ces aires, la réglementation prévoit la possibilité de créer des zones ne comprenant pas de dispositif de vidange des eaux grises et noires, à condition qu'une aire de services se situe à proximité.

Deuxièmement, les haltes de nuit en « camping touristique ». Ceux-ci répondent aux obligations et aux critères d'aménagements tels que l'accueil, les sanitaires, un accès à l'eau potable et un système de vidange des eaux grises sur le site et des eaux noires à proximité. Ces emplacements doivent être à revêtement stabilisé.

La Région Wallonne a réalisé une étude sur l'accueil des motor-homes. Les conclusions indiquent que les aires d'accueil doivent être situées à proximité des services, des commerces et diverses infrastructures (gare, départ d'une promenade, etc.). Dans cette étude, un schéma d'implantations des aires de motor-homes en Région wallonne a été proposé. Elle indique des zones prioritaires d'implantation d'aires de nuit et classe Aubange en zone 5, c'est-à-dire avec un « Très faible enjeu d'accueil des motor-homes », en raison de l'absence d'éléments touristiques majeurs.

Par ailleurs, l'espace envisagé dans un premier temps à Halanzy, près de la gare, doit pouvoir rester polyvalent et accueillir différents types d'usagers. Il ne pourrait pas être entièrement dédié aux motor-homes.

2. Justification du projet

Aubange dispose de richesses naturelles et patrimoniales peu connues. Elle est située à proximité de la frontière avec la France et le Grand-Duché de Luxembourg et est traversée par un axe routier (A28) qui permet de relier le nord et le sud de l'Europe. Elle constitue ainsi une porte d'entrée pour les voyageurs en transit. C'est une opportunité identifiée par plusieurs habitants lors des réunions d'informations-consultations.

De manière globale, les motor-homistes constituent un gisement de plus en plus important en termes de développement économique et touristique qu'il s'agit de capter. En travaillant de manière transcommunale, les territoires pourront ainsi offrir une expérience touristique et d'accueil de qualité favorisant l'amélioration de l'image du territoire dans son ensemble.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	1. Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire
Objectif opérationnel	1.2 Dynamiser les villages par des activités économiques

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Promouvoir le tourisme dans toutes les sections de la Ville ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Développer le tourisme nature et culture.
- **Maison du Tourisme du Pays d'Arlon** : Valoriser le territoire du Pays d'Arlon pour en faire une destination touristique à part entière.